



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 2 juillet 2021 à 19 heures

L'an deux mil vingt et un, le deux juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Martin d'Ardèche, dûment convoqué le vingt-huit juin mai, s'est réuni, dans la salle des mariages, à huis clos et au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Jocelyne DEGUILLIEN, 1^{ère} Adjointe, en l'absence de M. Daniel DEL VAS, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice :	14	Présents :	7	Pouvoirs :	3	Votants :	10
---------------	----	------------	---	------------	---	-----------	----

Présents	Absents	Absents excusés	
J. DEGUILLIEN, 1 ^{ère} adjointe	D. GILHARD	D. DEL VAS	G. THAO, (Pouvoir Y.Berraud)
D. ARCHAMBAULT, 2 ^{ème} adjoint	E. JUILLET	R. ARNAUD	E. JOSSIN-CHRISTIN (Pouvoir D. Gilhard)
Y. BERRAUD, 4 ^{ème} Adjoint	G. LAURENT	L. MOULIN	JJ COUPIREAU (Pouvoir J. Deguillien)
D. GILHARD	C. MALFOY	N. PAWLIEZ	
Secrétaire de séance :	Elise JUILLET		

Mme la 1^{ère} Adjointe constate qu'une nouvelle fois le quorum n'est pas atteint, mais comme cette réunion fait suite au Conseil Municipal du 23 juin, où le quorum n'avait déjà pas été atteint, la réunion peut légalement délibérer.

Mme la 1^{ère} Adjointe tient à féliciter Christine Malfoy, au nom du Conseil Municipal, pour son élection à la tête de notre canton lors des élections départementales de dimanche.

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 2 juin est validé à l'unanimité

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES

2021-45 : Décision Budgétaire Modificative- Budget du Camping

« Mme Jocelyne DEGUILLIEN, 1^{ère} adjointe explique que lors de l'élaboration du budget primitif du Camping les crédits à la ligne de dépenses 2128 ne sont pas suffisants pour le paiement d'une facture. Il manque 500 euros.

Mme la 1^{ère} adjointe rappelle que la section d'investissement du Budget camping 2021 a été votée en suréquilibre et qu'il y a donc lieu d'ajuster, seulement la ligne de dépenses.

Mme la 1^{ère} adjointe propose à l'assemblée d'augmenter le compte 2128 (Dépenses) de 500 euros et propose la décision budgétaire modificative suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Compte	Libellé	Budget primitif 2021	DM	Nouveau montant
2128	Aménagement autres terrains	2 000 €	+ 500 €	2 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la Décision budgétaire modificative au Budget du Camping le Village, telle que présentée ci-dessus,
- **DONNE POUVOIR à M. le Maire** pour exécuter cette décision et signer les documents afférents. »

2021-46 : Loyer pour un studio

« Mme Jocelyne DEGUILLIEN, 1^{ère} adjointe explique que la mairie de Saint-Just d'Ardèche recrute pour la saison estivale 2021 un maître-nageur sauveteur et est à la recherche d'une solution de logement. Elle a contacté notre commune pour louer un studio.

Mme la 1^{ère} adjointe propose à l'assemblée que le loyer soit fixé à 100 € par mois qui seront facturés à la mairie de Saint-Just d'Ardèche et qu'une convention d'occupation temporaire soit passée avec la mairie de St Just d'Ardèche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le loyer pour un studio tel que proposé ci-dessus,
- **DONNE POUVOIR à M. le Maire** pour exécuter cette décision et signer les documents »

2021-47 : Ouverture des postes scolaires et périscolaires pour la rentrée 2021/2022

« Mme Jocelyne DEGUILLIEN, 1^{ère} adjointe explique qu'il convient d'organiser la rentrée scolaire 2021/2022.

Un groupe de travail constitué d'elle-même, de Mme PAUWLIEZ et de la secrétaire de mairie a travaillé sur ce sujet.

Mme la 1^{ère} adjointe propose les postes suivant :

- 2 postes à temps non complet à 27 heures annualisées sur 44 semaines pour les fonctions suivantes :
 - Cantine,
 - garderie,
 - ménage de l'école et ménage des bâtiments communaux.Ces postes alterneront semaines paires/ semaines impaires.
- 2 postes à temps non complet à 17 heures annualisées sur 44 semaines :
 - 1 pour les fonctions suivantes :
 - Cantine,
 - garderie,
 - ménage de l'école et ménage des bâtiments communaux.
 - 1 pour les fonctions d'agent des écoles :
 - Aide en classe,
 - Garderie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'ouverture des postes à la rentrée 2021/2022, tels que proposés ci-dessus,
- **DONNE POUVOIR à M. le Maire** pour exécuter cette décision et signer les documents afférents. »

QUESTIONS DIVERSES

1) Camping

Le compte rendu des premières conclusions de l'atelier participatif avait été distribué avant le Conseil Municipal du 23 juin. Compte tenu de l'absence du Maire et du faible nombre de conseillers, ce point sera étudié lors d'un prochain Conseil

2) Animations estivales :

La 1^{ère} Adjointe déplore que malgré les nombreuses sollicitations aux associations, le cinéma de plein air n'aura pas lieu faute de volontaire pour tenir la billetterie.

Même frilosité pour mettre en place des animations à l'occasion du passage du Tour de France. Seule une partie des volontaires qui avaient déjà œuvré pour les décorations de Noël, se sont retrouvés pour décorer des vélos qui seront exposés sur le rond-point de la Barotte. Pour l'occasion, les départements de l'Ardèche et du Gard pavoiseront le pont et le département de l'Ardèche mettra en place une montgolfière qui effectuera des vols statiques accueillant du public.

Faute de budget. La commune ne pourra pas financer le traditionnel feu d'artifice.

3) Visite grottes ornées

Christophe Thouvenot, agent du service Régional de l'Archéologie, spécialement chargé des 12 grottes classées du département se propose de faire visiter au Conseil Municipal, les grottes ornées qui vont faire l'objet de travaux le mercredi 15 septembre dans la matinée. Une date à réserver dans les agendas.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 45.

Fait à Saint-Martin d'Ardèche,

Le 05 juillet 2021

Pour le Maire, absent
La 1^{ère} Adjointe
Jocelyne DEGUILLIEN